

1511 (10 MARS).

Les ouvriers du serment de l'empire demandent qu'on leur donne une petite chapelle estant en la monnoye de Paris, du costé des monnoyers, pour y faire chanter et célébrer la messe ordonnée pour leurs épreuves, et aussi pour se réunir et assembler quant il leur conviendra, pour aucune assemblée ou enterrement.

Ce local avait été loué à Phelippot Cotin par Claude Crèveœur, l'un des gardes. Requête accordée.

Le vendredi 12 mars, les ouvriers du serment de France, qui, du reste, avaient une chapelle particulière, réclament; ils ont le dessous.

(A. N. Reg. Z, 1^o, 7.)